

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 27 mai à 18h45, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 21 mai 2021 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de MASNIERES, sous la présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 19

Etaient présents : Francis NOBLECOURT - Pascal GUITTON - Christelle COUTANT - Jacky ALEXANDRE - Sandrine BRUYERE - Jean-Michel VISSE - Christelle REMY - Brigitte DOIGNEAUX - Delphine FAUQUEUX - Valérie BERGER - Capucine BLANCHARD - Cédric DELATTRE - Chantal CHAUWIN - Cécile DA COSTA - Cédric JUSSERAND - Véronique FALDOR - Bernard LEMPEREUR - Natacha MONNIEZ - Romain PARSY.

Absents excusés : Christophe CAPON qui donne procuration à Christelle COUTANT - Sylvain DOISY qui donne procuration à Francis NOBLECOURT - Yvon DEUDON qui donne procuration à Pascal GUITTON - Mickaël COTTRÉT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de Masnières, peut délibérer.

Monsieur Pascal GUITTON a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte et le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

#### **JURY CRIMINEL/FORMATION DE LA LISTE POUR L'ANNEE 2022**

L'arrêté préfectoral du 13 avril 2021 a fixé la répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2022.

Pour la ville de Masnières, le **nombre de jurés est de 2**. Il y a lieu de procéder à partir de la liste électorale au tirage au sort d'un nombre de noms triple soit **6 noms**.

**Les personnes tirées au sort devront avoir au moins 23 ans au cours de l'année 2021 c'est-à-dire nées avant le 31/12/1998.** Le tirage au sort qui correspondrait au nom d'une personne rayée de la liste des électeurs doit être considéré comme nul.

Lesdites personnes seront informées que ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés.

Les six personnes désignées par tirage au sort sont :

N°185	Monsieur BOULANGER Christian
N°951	Monsieur ZEHAR Abes
N°405	Madame FONTAINE Sabine épouse HOLIN
N°493	Monsieur HOUTTEMANE Denis
N°102	Madame IVARS Christina épouse LARDIER
N°45	Monsieur BADINO Vittorina épouse PINATO

#### **DELIBERATION N°21/2021 TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Par délibération en date du 30 juin 2017, le conseil municipal avait décidé d'appliquer au premier septembre de chaque année une augmentation dans la limite de 2 %, des tarifs de la cantine scolaire.

Ainsi tous les ans, l'augmentation était comprise entre 0 et 2% maximum.

Suite à la création du self et à l'instauration d'un règlement de cantine, je vous propose, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, d'annuler la délibération du 30 juin 2017 et d'appliquer une réduction des tarifs soit :

- Tarif repas enfant : 4,00 € (animation et encadrement compris).
- Animation sans repas (en cas de grève, contexte particulier...) : 1.00 € / la pause méridienne.

Chaque année, les tarifs de la cantine scolaire feront l'objet d'une nouvelle délibération pour application au 1<sup>er</sup> jour de la rentrée scolaire.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(19 présents + 3 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOpte**

Il est également mentionné que les effectifs sont très importants le vendredi.

**DELIBERATION N°22/2021**

**DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT  
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A  
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I - 1<sup>o</sup> DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'archivage et l'information des concessions funéraires du cimetière communal ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; le conseil municipal décide la création à compter du 01/10/2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28h/semaine.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période allant du 01/10/2021 au 31/03/2023 inclus. Il devra justifier d'un niveau scolaire équivalent au baccalauréat minimum et d'une expérience professionnelle en collectivité territoriale.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(19 présents + 3 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOpte**

**DELIBERATION N°23/2021**

**DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT  
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A  
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I - 1<sup>o</sup> DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services entretien des bâtiments et cantine scolaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création à compter du 01/06/2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25h/semaine.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période allant du 01/06/2021 au 30/11/2022 inclus. Il devra justifier d'un niveau scolaire équivalent au brevet des collèges minimum et d'une expérience professionnelle en collectivité territoriale.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(19 présents + 3 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOpte**

**DELIBERATION N°24/2021**

**TRANSFERT DE GARANTIE D'EMPRUNT SIA HABITAT / SOCIETE SIGH**

Par courrier recommandé en date du 30/04/2021, la SIA HABITAT, dont la commune de Masnières s'est porté garant pour les emprunts par délibérations en date du 29/07/1996 et 23/08/1993, nous informe d'un échange de patrimoine entre la SIA HABITAT et la société SIGH.

En cas de cession d'un élément de patrimoine immobilier d'un organisme d'habitations à loyer modéré à un autre organisme d'habitation à loyer modéré, les emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration de l'ensemble auquel appartient le bien vendu sont transférés à l'acquéreur, avec maintien des garanties afférentes consenties par les collectivités territoriales ou EPCI.

Ainsi, les garanties d'emprunts reprises dans le tableau ci-dessous et accordées à SIA HABITAT vont être transférées à la société SIGH à compter de la date d'effet de l'échange patrimonial à intervenir sauf avis contraire de l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions de l'article L.443-13 alinéa 3 du code de la construction et de l'habitation, dans un délai de trois mois courant à compter de la réception de la notification.

Je vous propose donc d'accepter le transfert et le maintien des garanties initiales accordées à la SIA HABITAT selon les caractéristiques reprises en faveur de la société SIGH au titre des prêts dans le tableau.

PRETEUR	N° de contrat	Date délibération	Encours 31/12/2021	Date de fin de prêt	% Garanti	Encours garanti au 31/12/2021
CDC	462001	29/07/1996	8 982,91	01/09/2028	100%	8 982,91
CDC	462035	29/07/1996	10 118,99	01/09/2028	100%	10 118,99
CDC	462037	29/07/1996	10 118,99	01/09/2028	100%	10 118,99
CDC	462038	29/07/1996	13 060,47	01/09/2028	100%	13 060,47
CDC	1328504	23/08/1993	12 274,28	01/09/2028	100%	12 274,28
<b>TOTAL</b>						<b>54 555,64</b>

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(19 présents + 3 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOpte**

**DELIBERATION N°25/2021**

**TRAVAUX DE SECURISATION DES PASSAGES PIETONS SUR LA RD644 :  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU NORD  
« AIDE A LA SECURISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN  
AGGLOMERATION 2021 »**

Lors des séances de conseil municipal, il est fait état très régulièrement de la circulation dense sur la route départementale 644. A cet effet, il s'avère nécessaire de sécuriser les passages piétons par un marquage horizontal et vertical.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux VRD	13 340.00 €	Autofinancement :	3 340.00 €
		Département (demandée)	10 000.00 €
TOTAL : 13 340.00 €		TOTAL : 13 340.00 €	

Aujourd’hui, je vous propose :

- De solliciter une demande de subvention « Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2021 » sur les travaux de sécurisation des passages piétons sur la RD 644.
- Et de m’autoriser à déposer un dossier de subvention à hauteur de 10 000.00 €uros, à étudier et à signer le dossier de subvention ainsi que toutes les pièces afférentes.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(19 présents + 3 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOpte**

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Information sur la distribution des bons d’achat aux ainés et des cadeaux de fêtes des mères.
- Réflexion sur la rénovation énergétique des trois cages d’escaliers de la mairie.
- Mise en place d’une procédure pour les mariages civils afin de « personnaliser » les cérémonies.
- Interrogation sur l’avenir du bâtiment de la Trésorerie.
- Informations sur l’usine de méthanisation.
- Quelques dates :
  - La salle des sports accueillera le centre de vaccination les 20 et 27 juin.
  - Le Syndicat d’Initiatives prépare la brocante de septembre 2021 et la course cycliste qui aura lieu la veille.
- Présentation aux élus du Plan Moby porté par le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis : démarches pour promouvoir l’écomobilité auprès des jeunes.
- Extrait de l’agenda du Maire depuis le 12 avril 2021 :
  - 12/04/2021 : Conseil municipal - Vote du budget 2021
  - 13/04/2021 : Réunion Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis
  - 14/04/2021 : Réunion de chantier extension école Hostetter : levée des réserves
  - 15/04/2021 : Conseil d’Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique en visioconférence  
Conseil communautaire de la Communauté d’Agglomération de Cambrai – Vote du budget.
  - 21/04/2021: Réunion SIVOM de la Vacquerie  
Rencontre avec Monsieur le Maire de Rumilly
  - 26/04/2021 : Réunion en Mairie de Cambrai
  - 27/04/2021 : Bureau municipal
  - 29/04/2021 : Rencontre avec Monsieur le Receveur des Finances de Masnières
  - 05/05/2021 : Réunion de Bureau du Pays du Cambrésis en visioconférence
  - 07/05/2021 : Réunion avec la gendarmerie sur le thème de l’incivilité à Iwuy
  - 08/05/2021 : Cérémonie commémorative
  - 10/05/2021 : Réunion du bureau Communauté d’Agglomération de Cambrai
  - 11/05/2021 : Rencontre avec Monsieur Xavier Bertrand à la CUMA Bio de Gouzeaucourt
  - 18/05/2021 : Réunion Communauté d’Agglomération de Cambrai  
Bureau municipal
  - 20/05/2021 : Réunion Communauté d’Agglomération de Cambrai
  - 21/05/2021 : Accueil de la nouvelle directive de la maison de retraite de Masnières
  - 25/05/2021 : Réunion de chantier travaux d’accessibilité de l’église
  - 27/05/2021 : Conseil Municipal

Le présent procès-verbal tiendra lieu de compte-rendu. Il sera affiché à la porte de la mairie et consigné dans le registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Masnières, le 02/06/2021.

Le Secrétaire de séance

Pascal GUITTON



Le Maire,

Francis NOBLECOURT

